

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Date de l'état des lieux :

.....

Adresse du logement :

.....

Date EDL d'entrée :

.....

Durée de la location :

.....

### BAILLEUR / MANDATAIRE

Nom :

.....

Adresse :

.....

Téléphone :

.....

Représentant / Mandataire :

.....

### LOCATAIRE(S)

Nom :

.....

Nouvelle adresse :

.....

Code postal / Ville :

.....

Téléphone :

.....

Email :

.....

### RELEVÉS DES COMPTEURS

Compteur	Index entrée	Index sortie	Consommation
Électricité - HP			
Électricité - HC			
Gaz			
Eau froide			
Eau chaude			

TBE Très bon état

BE Bon état

EU État d'usage

ME Mauvais état

### ENTRÉE / COULOIR

Élément	Entrée	Sortie	Dégradations constatées
Porte d'entrée			
Serrure / Verrou			
Murs			
Plafond			
Sol / Revêtement			
Éclairage			
Interrupteur(s)			

Élément	Entrée	Sortie	Dégradations constatées
Prise(s)			

## SÉJOUR / SALON

Élément	Entrée	Sortie	Dégradations constatées
Porte			
Fenêtre(s)			
Volets / Stores			
Murs			
Plafond			
Sol / Revêtement			
Radiateur			
Éclairage			
Prises			

## CUISINE

Élément	Entrée	Sortie	Dégradations constatées
Murs / Plafond			
Sol			
Évier			
Robinetterie			
Plan de travail			
Meubles			
Plaques			
Four			
Hotte			

## CHAMBRE(S)

Élément	Entrée	Sortie	Dégradations constatées
Porte			
Fenêtre(s)			
Volets / Stores			

Élément	Entrée	Sortie	Dégradations constatées
Murs			
Plafond			
Sol			
Placard(s)			
Radiateur			

## SALLE DE BAIN / WC

Élément	Entrée	Sortie	Dégradations constatées
Murs / Plafond			
Sol			
Baignoire / Douche			
Lavabo			
WC			
Robinetterie			
Miroir			

## CLÉS RESTITUÉES

Désignation	Remises	Rendues	Observations
Clé(s) immeuble			
Clé(s) logement			
Clé(s) boîte aux lettres			
Badge(s) / Télécommande(s)			

### ⚠ RÉCAPITULATIF DES DÉGRADATIONS

Listez ici les dégradations constatées imputables au locataire (hors vétusté normale)...

**Mentions légales :** L'état des lieux de sortie, comparé à l'état des lieux d'entrée, permet de déterminer les réparations locatives à la charge du locataire (article 7 de la loi du 6 juillet 1989). Si une grille de vétusté a été convenue au bail, les dégradations sont évaluées en tenant compte de la vétusté (décret n°2016-382, art. 4). Le dépôt de garantie est restitué dans un délai maximum de 1 mois (logement conforme) ou 2 mois (dégradations constatées) - article 22 de la loi du 6 juillet 1989. Les retenues doivent être justifiées par des devis ou factures.

**Le Bailleur (ou son mandataire)**

Signature précédée de "Lu et approuvé"

Fait à ..... le .....

**Le Locataire**

Signature précédée de "Lu et approuvé"

Fait à ..... le .....

Modèle gratuit fourni par **Habyl.com** - L'application d'états des lieux nouvelle génération

Ce modèle est conforme au décret n°2016-382 du 30 mars 2016 (Loi ALUR)